



DESTINATAIRES
MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
PRESIDENTS D'UNIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES
DDIS
COMMISSIONS DES SPP, DES SPV ET DU SSM.

FLASH INFO N°12 - 9 DECEMBRE 2020.
SURCOTISATION DES SDIS AU CNFPT : AVIS FAVORABLE DE LA CNSIS AU MAINTIEN DU TAUX DE 0,86% EN 2021.

Grégory ALLIONE, Patrick HERTGEN et Philippe HUGUENET ont représenté ce jour la FNSPF à la séance plénière de la CNSIS.

Un seul texte était soumis à l'avis de la Conférence :

1. Proposition de majoration du taux de cotisation obligatoire au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) au titre de l'année 2021-avis favorable moins X voix contre et X abstentions.

Au regard des équilibres financiers et du nombre prévisionnel de stagiaires, la CNSIS a décidé de proposer au CNFPT le maintien en 2021 du taux appliqué en 2020 de 0,86% de la masse des rémunérations versées aux sapeurs-pompiers professionnels pour le calcul de la majoration de la cotisation des SDIS affectée au financement de la formation des officiers de sapeurs-pompiers professionnels et des charges salariales relatives aux élèves-officiers.